

65520 - Fonds d'attractivité

Contrats Départementaux - Fonds de développement et d'attractivité - Projet de structure scolaire et périscolaire de BERGBIETEN et extension du multi-accueil de WASELONNE, bouclant le maillage territorial de la Communauté de Communes MOSSIG ET VIGNOBLE

CP/2020/312

Service chef de file :

J - Mission éducation, sport, jeunesse

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental N°CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer, sur la période 2018 – 2021, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une contribution financière, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, à la Communauté de Communes Mossig et Vignoble pour la création d'une structure périscolaire à Bergbieten et l'extension du multi-accueil de Wasselonne.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises.

Le contrat départemental et de développement territorial et humain du territoire d'Action Ouest, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

Cette ambition est partagée par la Communauté de Communes Mossig et Vignoble qui a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Ouest le 13 février 2018.

Les projets de création d'une structure scolaire et périscolaire à Bergbieten et l'extension du Multi-Accueil de Wasselonne, répondent à plusieurs des grands enjeux du Département du Bas-Rhin et du Territoire d'Action Ouest où se situe la Communauté de Communes du Mossig et Vignoble :

- ✓ Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public. L'objectif est de faciliter la mise en place d'une offre de services enfance coordonnée sur le territoire, renforçant l'attractivité en direction des jeunes foyers.
- ✓ Développer l'attractivité du territoire ouest pour les 15-25 ans et les jeunes couples, avec l'objectif de garder les jeunes ménages sur le territoire en leur proposant un parcours de vie sociale contribuant à leur ancrage sur le territoire.

1. Le projet de construction d'un accueil périscolaire et extrascolaire accompagnant la création d'une école à Bergbieten

Le projet prévoit la construction à Bergbieten d'un accueil périscolaire et extrascolaire pour 100 enfants, âgés de 3 à 12 ans et répondant aux besoins des Communes de Dangolsheim, Bergbieten, Flexbourg, Balbronn et Traenheim avec également la création d'une nouvelle école élémentaire de 3 classes (CM1 et CM2).

En effet, le bâtiment scolaire actuel étant trop vétuste, il s'agit de construire une nouvelle école avec un périscolaire attenant et des espaces mutualisés. L'opération consiste en la construction d'un bâtiment de plain-pied comprenant : un office, 2 espaces de restauration, 3 espaces d'animation, une salle d'évolution, une salle de sieste et des sanitaires, pour la partie périscolaire. La partie école comprendra : 3 salles de classe, un bureau de direction, et un espace bibliothèque.

Le projet prévoit également la possibilité d'une future extension pour répondre au besoin croissant de l'un ou l'autre service.

Accessible par la piste Flexbourg-Bergbieten, et bientôt par le projet de piste Bergbieten Balbronn et à plus long terme Bergbieten Dangolsheim, l'ensemble définit un nouveau pôle de centralité pour la commune de Bergbieten.

Le coût total des travaux de l'opération pour la construction de la structure scolaire et périscolaire à Bergbieten s'élève à 3 057 523,00 € HT.

Dans ce projet, la part relevant du périscolaire représente 68,61% des surfaces. Le coût des travaux des espaces mutualisés, des études et de la maîtrise d'œuvre sont ainsi rapportés à 68,61% correspondant à la part périscolaire.

Le coût éligible du projet de structure périscolaire à Bergbieten est donc de 2 421 379 € HT.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

Dépenses HT		Recettes	
Maîtrise d'œuvre, études et autres	329 936 €	CAF	306 000 €
Travaux Périscolaire	1 384 801 €	Département du Bas-Rhin	484 275 €
Travaux espaces mutualisés	706 642 €	Communauté de Communes	1 631 104 €
TOTAL	2 421 379 €	TOTAL	2 421 379 €

Il est proposé d'attribuer à la Communauté de Communes Mossig et Vignoble, une aide financière de 484 275 € pour le périscolaire de Bergbieten représentant, 20% du coût éligible, au titre du Fonds de développement et d'attractivité.

2. Le projet d'extension du Multi-Accueil de Wasselonne

Le Multi-Accueil « Les Bouts d'Chou » de Wasselonne, peut accueillir des enfants âgés de trois mois à 6 ans, à plein temps, à mi-temps, ponctuellement ou en urgence, selon les besoins des parents. Il peut, de par son équipe pédagogique composée de 6 personnes, recevoir jusqu'à 14 enfants à la journée et jusqu'à 24 enfants en accueil modulé.

Afin d'augmenter la qualité et la capacité d'accueil à la journée de cette structure, il s'agit de réaliser une extension du Multi-accueil, au 1^{er} étage du bâtiment situé en rez de sentier, rue de la Croix à Wasselonne. L'extension comprendra également une salle d'animation pour accueillir les activités du RAM (relais assistants maternels) intercommunal. Il s'agit ainsi de réaménager les espaces existants et de créer de nouveaux espaces pour une superficie totale de 240 m².

Le coût total de l'opération pour l'extension du Multi-Accueil de Wasselonne s'élève à 579 307 € HT.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

Dépenses HT		Recettes (engagements confirmés)	
Maîtrise d'œuvre	30 000 €	CAF	230 500 €
Etudes et autres	30 000 €	DETR	80 000 €
Travaux	519 307 €	Département du Bas-Rhin	115 861 €
		Communauté de Communes	152 946 €
TOTAL	579 307 €	TOTAL	579 307 €

Il est proposé d'attribuer à la Communauté de Communes Mossig et Vignoble, une aide financière de 115 861 € pour le Multi-Accueil représentant, 20% du coût du Multi-Accueil, au titre du Fonds de développement et d'attractivité.

3. Les engagements de la Communauté de Communes

Dans le cadre de la co-construction la Communauté de Communes, s'engage à :

- Favoriser la mutualisation des espaces à travers l'ensemble des équipements présents à proximité des sites et faciliter l'ouverture des nouvelles structures à d'autres utilisateurs (associations, RAM, parents...)
- Faciliter l'accès des accueils collectifs et individuels aux enfants en situation de handicap :
- Maintenir des modalités facilitatrices en matière de tarification pour les familles (tarifs progressifs en fonction du quotient familial) et renforcer le partenariat avec les services sociaux du Département pour anticiper les difficultés de paiement des familles précaires ;

- Travailler sur l'offre d'accueil complémentaire proposée par les assistants maternels en mobilisant notamment son Relais d'Assistants Maternels ;
- Développer les liaisons douces sur le territoire, notamment à travers le schéma directeur des itinéraires cyclables de la Communauté de Communes Mossig et Vignoble de la Communauté de Communes du Pays de Saverne qui est en cours de réflexion avec les services du Département ;

De plus, la Communauté de Communes s'engage fortement dans différentes thématiques chères au Département du Bas-Rhin à savoir : le soutien à la parentalité, la valorisation de l'emploi, la définition d'un projet éducatif et pédagogique ambitieux ainsi que le volet social.

Pour conclure ses engagements, la Communauté de Communes s'engage à financer le projet de structures périscolaires et extrascolaires ainsi que son fonctionnement.

4. Les engagements des Communes de Bergbieten et de Wasselonne

La Commune de Bergbieten s'engage à :

- Mettre à disposition gratuitement le terrain nécessaire à la construction du projet de structure scolaire et périscolaire et amener les réseaux utiles jusqu'au terrain ;
- Prendre en charge les coûts des surfaces dédiées à l'école, ainsi que les coûts des surfaces communes qui seront financées aux ratios affinés à la finalisation du projet ;
- Mettre à disposition son équipe éducative et tout moyen permettant d'assurer la continuité du projet éducatif entre le temps périscolaire et extrascolaire et le temps scolaire de l'enfant, notamment autour du volet environnement et développement durable ainsi que citoyenneté et parentalité ;
- S'engager dans la sensibilisation des utilisateurs à la thématique du développement durable, notamment la réduction de la consommation énergétique, la gestion et le tri des déchets, la réduction du gaspillage alimentaire au niveau de la restauration, la mise en place d'un composteur, en lien avec la Communauté de Communes ;
- Favoriser le bilinguisme dans les animations culturelles qui seront organisées au sein de l'école (troupe de théâtre alsacien, spectacles bilingues...) ;

La Commune de Wasselonne s'engage à :

- Mettre à disposition gratuitement le terrain nécessaire à la construction du projet de l'extension du Multi-accueil et la création de la salle d'animation du RAM ;
- Prendre en charge les coûts des surfaces dédiées à l'école de musique, ainsi que les coûts des surfaces communes qui seront financées aux ratios affinés à la finalisation du projet ;

5. le cartouche financier :

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	96 000 000,00 €	21 319 473,00 €	600 136,00 €

La Commission Territoriale Ouest, réunie le 17 septembre 2020, a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Ouest, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin à travers la création d'une nouvelle structure périscolaire à Bergbieten, l'extension du Multi-accueil de Wasselonne et l'accompagnement de la politique enfance sur le périmètre de la Communauté de Communes Mossig et Vignoble ;

- de mobiliser son ingénierie en faveur de ces projets, notamment les services de la Mission Action Sociale de Proximité, de la Mission Enfance Famille et de la Mission Education, Sport et Jeunesse ;

- d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 484 275 €, au titre du fonds de développement et d'attractivité, à la Communauté de Communes Mossig et Vignoble pour la création d'une structure périscolaire à Bergbieten ;

- d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 115 861 €, au titre du fonds de développement et d'attractivité, à la Communauté de Communes Mossig et Vignoble pour l'extension du Multi-Accueil de Wasselonne ;

- d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes Mossig et Vignoble et les Communes de Bergbieten et Wasselonne, pour le projet précité, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son Président à signer cette convention ;

- d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le

Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes Mossig et Vignoble, pour permettre le versement de la subvention précitée, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son Président à signer cette convention.

Strasbourg, le 06/10/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY